

CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Relevé de conclusions de la séance du 6 novembre 2009

Ordre du jour :

A). A partir de 9.00 hs :

- I. Approbation des relevés de conclusion des séances du 24 juin et du 3 juillet 2009.
- II. Election du vice-président étudiant.
- III. Modalités du contrôle des connaissances 2009-2010 (modalités sur le site de l'Université : <http://www.univ-paris3.fr> / rubrique : LES FORMATIONS / Modalités de contrôle des connaissances.)
- IV. Charte de l'évaluation et du contrôle des connaissances : application de l'article 13.
- V. Dispositions transitoires pour les étudiants préparant les concours de l'enseignement.
- VI. **Aides spécifiques à la préparation aux concours d'enseignement (bourses).**

B). 12.30 hs pause déjeuner (collation prévue)

C) 14.00 hs

- VII. Conventions de cohabilitation licence et master : propositions de modèle-type.
- VIII. Présentation du bilan de l'activité des enseignants-référents.

D) 15.00 hs : formation restreinte aux enseignants

- Proposition d'attribution des primes de responsabilités pédagogiques 2008-2009.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Représentants enseignants :* Mmes BASILIEN, CHALAYE, BRUN, COTTEGNIES, FRANTZ, HAUSBEI, JOSSE, LE MAITRE, SALAZAR ORVIG, TANANT et VAN PRAET
MM. DAROS, FRAISSE et THOMAS
- Collège IATOS :* Mmes AIT-ATMANE et GRANDAMY
- Représentants étudiants :* Melles GAMICHON, GATHERIAS, KHELOUI, HAOUZI, et TAYLOR
MM. CHAIB, CHALOT, GUITTON, MEUNIER et ZUZUARRIGUI-REDONDO
- Personnalités extérieures :* MM. LAMBERT et PERROT

Invités :

Mmes BLUNTZ, NOBLINS-BLANC, PIC, TEULE et
YOKESSA

MM. CAVALLO, HAMON et GASSIN

ABSENTS :

Mmes BONNEFOIS et BOYER

Melle FASSIAUX.

MM. DELON, MAILLARD et SCHMIDT

EXCUSE(E)S :

Mmes MANESSE et SAVIGNAC

M. ERARD

PROCURATIONS :

Mme FRANTZ pour Mme SAVIGNAC, M. FRAISSE pour
Mme MANESSE, Melle GAMICHON pour Melles URBACH
et LEFEVRE, M. GUITTON pour Melle COHEN et M.
JOARLETTE, Melle GATHERIA pour Melle KHELOUI

PROCURATION

DE FIN DE SEANCE :

Mme BRUN pour Mmes BASILIEN et HAUSBEI, Mme
SALAZAR ORVIG pour Mme LE MAÏTRE, Mme TANANT
pour Mme CHALAYE, Mme FRANTZ pour Mme JOSSE,
Mme LEMAITRE pour M. THOMAS, Mme AIT-ATMANE
pour Mme GRANDAMY

I. APPROBATION DES RELEVES DE CONCLUSIONS DU 24 JUIN ET DU 3 JUILLET

Les compte rendus sont approuvés à l'unanimité moyennant quelques corrections de forme, moins, pour chaque relevé, la voix d'un élu souhaitant ne pas prendre part au vote.

II. ELECTION DU VICE-PRESIDENT ETUDIANT

Melle Aurore Gatherias et M. Aloys Guitton présentent leurs candidatures et exposent leurs intentions (voir documents joints).

Les élections donnent les résultats suivants :

Nom du candidat	Nb. votants:	Nb. voix pour	Blancs
Aurore Gatherias	33	10	1
Aloys Guitton		22	

Aloys Guitton est donc élu.

III. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES 2009-2010 .

A ce jour, les composantes suivantes ont communiqué des modalités de contrôle complètes : LLFL, LGC, DFLE, Allemand, Monde anglophone (pour la licence seulement), Italien, OMA, LEA, Cinéma-audiovisuel, Médiation culturelle. Le Monde anglophone a transmis ses modalités pour la licence seulement et FCP 3 pour le DAEU uniquement.

EILA, l'IHEAL, le Théâtre, la Communication, les Etudes européennes et FCP 3 pour les autres diplômes que le DAEU, n'ont rien transmis. Ce retard pose problème car les modalités de contrôle doivent impérativement être publiées un mois jour pour jour après la rentrée, faute de quoi l'université s'expose à des recours de la part d'étudiants ajournés qui pourraient faire valoir la non publication en temps et en heure de ces modalités.

Les modalités de contrôle transmises comportent par ailleurs des anomalies ou des manques (les pourcentages indiqués se rapportent aux enseignements et non aux épreuves ; la durée des épreuves de CC et d'EF ne sont pas identiques pour une même UE ; une seule note est prévue pour le contrôle continu.)

Plusieurs questions sont alors discutées :

- faut-il basculer en examen final les UE pour lesquelles une seule épreuve a été prévue ? Comment concilier cette disposition avec le fait que le CC est le régime de droit commun ?
- en cas d'épreuve unique programmée lors d'une semaine spécifique après la fin des cours, comment assurer la restitution de l'épreuve auprès des étudiants? Par ailleurs, le CC est le régime de droit commun...
- le mode d'élaboration des MCC pose problème. Si chaque enseignant élabore individuellement et isolément les siennes, il n'y a aucune vision d'ensemble de ce qui est demandé à l'étudiant ;
- que faire quand la fusion CC/EF n'a pas été réalisée ? Y a-t-il eu véritablement une discussion de fond sur ce changement important ? A-t-on pris la mesure des problèmes qu'il

pose ? Certains conseillers souhaitent rouvrir le dossier avant de généraliser la mesure et en proposent une application discriminée : là où la fusion pose trop de problèmes, comme en Cinéma où la plupart des épreuves comportent un « visionnage » de films, il faut maintenir la possibilité d'épreuves séparées CC / EF.

A toutes ces questions Mme Salazar répond en indiquant que :

- la fusion en question ne concerne que les épreuves finales de CC de type « devoir sur table », pas les autres ;
- il y a bien eu discussion en CEVU sur la fusion ;¹
- la restitution peut être assurée auprès des étudiants , comme cela se pratique déjà, dans le cadre d'une permanence spécifique « restitution ».

Dans la mesure où le DAEU obéit à un calendrier différent, la possibilité d'une dérogation à la fusion est acceptée, à titre transitoire.

VOTE

Le CEVU donne un avis favorable sur les modalités de contrôle transmises à ce jour et publiées sur le site (soit LLFL, LGC, DFLE, Italien, Allemand, Anglais licence, OMA, LEA, ESIT, ILPGA, Cinéma-AV, Médiation culturelle, DAEU), sous réserve de la transmission des informations manquantes et de la correction d'éventuelles anomalies.

NPPV : 0 Contre : 6
Abstentions : 0 Pour : 27

Il est par ailleurs décidé de conduire une réflexion de fond sur la question, notamment en réactivant le groupe de travail « MCC » et en y intégrant les présidents de jury qui pourraient devenir, à la place des directeurs d'UFR, les signataires des MCC.

M. Cavallo souhaite par ailleurs appeler l'attention du CEVU sur les problèmes prévisibles quant à la durée de la session d'examens de janvier 2010.

Dans le cadre d'une année universitaire amputée de deux semaines, il avait été estimé possible de limiter à une demi-semaine supplémentaire l'augmentation de la durée de la session par rapport à l'année précédente, sous réserve d'un nombre d'épreuves constant. Cette réserve a été maintes fois répétée dans les documents transmis aux composantes. Or les MCC des 4 premières composantes étudiées font apparaître d'ores et déjà un gonflement de 35 % du nombre de leurs épreuves, lié à l'éclatement de certaines UE et à l'introduction d'enseignements supplémentaires. Il n'est donc plus garanti que les deux semaines et demie prévues seront suffisantes. Par ailleurs, nombre d'épreuves dépassent les 3 heures prévues et il ne sera donc pas toujours possible de programmer 3 départs d'épreuves par jour comme cela avait été envisagé.

Le risque existe d'avoir à constater *in fine* que ces débordements obligent à augmenter à nouveau la durée de la session, et donc à modifier en cours d'année le calendrier de la fin de l'année...

Il faut donner la possibilité de ne pas fusionner épreuve terminale de CC et EF, préconisent certains conseillers, et veiller à introduire de la souplesse dans le système. Et il faut aussi

¹ Cette discussion a eu lieu à l'occasion de deux CEVU, celui du 9 janvier (« Réflexion sur les modalités de contrôle ») et à l'occasion du vote du calendrier 2009-2010, lors du CEVU du 13 mars.

envisager de ne pas maintenir ce dispositif s'il pose plus de problèmes qu'il n'apporte d'avantages. Une réflexion de fond est maintenant indispensable.

IV . CHARTE de L'EVALUATION ET DU CONTROLE DES CONNAISSANCES – point 13 (limitation du nombre des inscriptions).

Afin de limiter la tendance de certains étudiants à multiplier les inscriptions, il est décidé de remettre en vigueur l'article 13 de la Charte qui prévoyait un nombre maximal d'inscriptions pour chaque étudiant.

VOTE

NPPV, abstentions et contre : 0, 19 voix pour.

V. DISPOSITIONS TRANSITOIRES POUR LES ETUDIANTS PREPARANT LES CONCOURS D'ENSEIGNEMENT (CAPES)

Après exposé des dispositions envisagées, la discussion porte sur les points suivants :

- que sera ce M1 ? Un M1 « parcours Enseignement » ou bien un M1 de la filière disciplinaire ? Il faudrait éviter d'imposer un redoublement de ce M1 en cas d'insuccès au concours ;
- une Commission pédagogique examinera les demandes d'inscription en M2 recherche.
- il sera demandé aux étudiants à compter de l'année prochaine d'avoir le M2 à l'issue de la préparation aux concours, ce qui implique une validation préalable du M1.

Le dispositif suivant est proposé au vote, pour l'année 2009-2010 :

- les candidats inscrits à l'IUFM s'inscrivent également dans le M1 de leur discipline à Paris 3. Ils sont exonérés du paiement de cette seconde inscription.
- les candidats admissibles au concours bénéficient de la validation de ce M1.
- une Commission pédagogique examine les dossiers des candidats non admis et non admissibles et se prononce sur une éventuelle validation partielle du M1 pour ces candidats.
- les candidats admis et admissibles peuvent s'inscrire en M2 « Parcours Enseignement » . Ceux qui le souhaitent peuvent également postuler à l'entrée dans d'autres parcours de M2 dans les conditions habituelles.

VOTE

1 abstention, 2 contre, 17 pour.

VI. AIDES SPECIFIQUES A LA PREPARATION AUX CONCOURS D'ENSEIGNEMENT

2 types d'aides sont maintenant prévues :

- une bourse sur critères sociaux, accordée de façon quasi-automatique ;
- une aide sociale d'un deuxième type attribuée quand les revenus familiaux sont inférieurs à 60 000 €
- une aide au mérite, attribuée en fonction des résultats de l'étudiant.

VII. DU « CONSEILLER-REFERENT EN EGALITE FEMMES-HOMMES ». CONVENTION UPMC – SORBONNE NOUVELLE.

Les changements proposés sont les suivants :

- la formation change de nom : de « Egalité des chances entre les femmes et les hommes », elle devient « « Conseiller(e)-réfèrent(e) en égalité femmes-hommes » » ;
- elle est validée par un diplôme d'université de niveau M1 et non plus M2, ce qui correspond davantage au profil du public concerné ;
- afin de rendre la formation plus accessible, il est décidé de l'organiser sur 10 mois, et non plus sur l'ensemble de l'année universitaire. Par ailleurs, elle passe de 360 à 210 heures. Les enseignements se déroulent selon un rythme de 3 jours hebdomadaires. Elle est complétée par 140 heures de projet tutoré.

La convention est approuvée avec ses modifications par 13 voix pour et 6 abstentions.

PRIMES DE RESPONSABILITE PEDAGOGIQUE (EN FORMATION RESTREINTE)

Le CEVU approuve la répartition proposée par 11 voix favorables.

M. Mesnier proteste contre le fait qu'aucune prime pédagogique ne lui est attribuée. Il est spécifié qu'il ne fait pas actuellement l'intégralité de son service, ce qui explique qu'il ne puisse pas lui être attribué de prime.

La secrétaire de séance

F. Noblins-Blanc

La vice-présidente du CEVU

A. Salazar-Orvig

P.J. : textes des deux candidats à la vice-présidence étudiante.

Mesdames, Messieurs les élus bonjour

Permettez-moi de me présenter : Aloys Guitton, étudiant en Master 1 d'Etudes Européennes. Je commencerai ce discours par un bref rappel des faits.

L'an passé, lors de ma première candidature et suite à mon échec, le CEVU, en la personne d'Anne Salazar avait tenu à féliciter Marion Hivert et Ainhoa Aizpuru pour leur élection avant de nous inviter tous trois à entretenir le dialogue afin que nous puissions mener à bien les différents projets annoncés.

Depuis, nous ne nous sommes pas restreints à un simple dialogue mais avons examiné ensemble toutes les pistes susceptibles d'apporter un plus à la vie étudiante.

Nous étions partis du triste constat que l'université de Paris III n'était qu'un lieu de passage au sein duquel les étudiants exprimaient des difficultés à se rencontrer, à s'organiser en associations et in fine restaient dans la perpétuelle recherche de ce qu'est ou ce que pourrait être l'esprit universitaire.

Il serait bien illusoire de prétendre que tout a changé depuis mais ce projet embryonnaire prend progressivement forme, le réseau se constitue et le bureau de la vie étudiante que nous avons créé conjointement organise ses premiers événements.

Ainhoa reviendra tout à l'heure sur le bilan de son binôme avec Marion Hivert que je ne voudrais pas m'attribuer même si j'ai participé de près ou de loin à nombreuses de ses activités.

Cette candidature que nous vous présentons aujourd'hui est celle de la continuité de projets ou de dossiers en cours sur lesquels nos opinions divergentes se sont rejointes, parfois aux frais de concessions ou de compromis, mais toujours dans l'optique de servir au mieux l'intérêt de tous les étudiants.

Bien que la durée du mandat à venir ne soit pas des plus longues, certains objectifs nous paraissent essentiels.

Parmi ceux-ci, l'importance de la démocratie universitaire qui doit avant tout passer par un taux de participation plus élevé aux élections étudiantes relatives aux UFR et aux trois conseils centraux.

Mais pour que les étudiants soient à même de s'exprimer, il convient de les informer, d'une part de la tenue des élections, d'autre part du fonctionnement de la vie politique universitaire. C'est pourquoi, nous travaillons à une campagne de communication qui invitera l'ensemble de la communauté étudiante de Paris III à se diriger vers les urnes le jour J et à s'informer sur l'éventail de l'offre électorale.

Il est en effet déplorable qu'une grande majorité d'étudiants se désintéresse des débats et n'en saisisse pas les enjeux sous-jacents.

Il serait cependant important d'en étudier les raisons profondes qu'un manque d'information ne saurait résumer à lui seul.

Par ailleurs nous tenons également à encourager la présentation de projets culturels en collaboration avec le service dédié.

La culture, dans sa diversité, contribue à l'ouverture d'esprit et à l'affirmation d'idées nouvelles qui font la richesse de notre université.

Avant de laisser la parole à Ainhoa, je tiens à préciser que notre collaboration a vocation à s'inscrire dans les années à venir. C'est pourquoi nous travaillons actuellement à la constitution de listes de nouvelles personnes amenées à poursuivre cette dynamique. Elles devront défendre les perspectives dont les grandes lignes se dessinent depuis la rentrée dernière. Je vous remercie pour votre attention et me tiens à l'écoute de toutes éventuelles questions.

Bonjour

Je suis Aurore Gathérias, étudiante en M1 de Médiation culturelle, élue Unef. Je me présente aujourd'hui devant vous pour le poste de VPE, avec Yasmine Khéloui.

Nous pensons que le travail en équipe est ce qui permet le mieux de répondre aux attentes des étudiants ainsi que d'assurer une présence permanente sur l'université. Nous avons toujours travaillé de concert avec les adhérents de l'Unef, en discutant ensemble de nos projets, afin qu'ils soient approuvés par tous

Nous nous présentons en tant que médiateurs, c'est-à-dire en tant que lien entre les étudiants, l'administration et les étudiants.

Nous souhaitons développer la vie étudiante au sein de l'université, c'est pourquoi nous vous présentons un projet de réorganisation du BVE. Nous proposons de continuer ce qui a déjà été mis en place, mais en allant plus loin et en se fondant sur le modèle des missions locales.

Nous souhaitons renforcer les liens entre les différents services sociaux, culturels et de santé de l'université. Il nous paraît important, si l'université se veut attractive, de travailler ensemble au développement de la vie des étudiants, et cela passe par une bonne information, un accueil suffisant ainsi qu'un travail de concertations avec les différents services. Le rôle de la VPE sera alors d'être ce lien entre les services et les étudiants par le biais du BVE. Nous ajoutons donc un rôle à la VPE.

Nous cherchons également à ce que les étudiants soient au courant de ce qui se passe dans les instances de leur université. Nous avons déjà commencé ce travail à différents niveaux mais nous espérons pouvoir le développer.

En tant que syndicat étudiant majoritaire nous prenons à cœur le rôle que nous ont confié les étudiants.

Je vais m'arrêter ici pour le discours et préfère répondre à vos questions.

Merci